



DEPARTEMENT DES YVELINES  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE  
CANTON DE BONNIERES SUR SEINE  
**MAIRIE D'ORVILLIERS**

Orvilliers, le 20 avril 2023

Affaire suivie par : Mme FLIS Marie, maire  
M. PERROT Joël, adjoint au maire en charge du patrimoine  
M. LETELLIER Mickaël, adjoint au maire en charge des  
Services techniques



**OBJET : LETTRE DE CONSULTATION  
MP2023-02 LAVOIR REHAB**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de consultation concernant la procédure adaptée relative à :

**Réhabilitation du lavoir**  
rue du vieux lavoir à Orvilliers 78910

### **LETTRE DE CONSULTATION**

MAPA : article 28 CMP et dernière réglementation : Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, le marché de travaux, qui répond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à **100 000 €HT**: HT : Hors taxes, peut être conclu sans publicité, ni mise en concurrence préalable. Cependant, le montant cumulé des lots ne doit pas dépasser **20 %** de la valeur totale estimée de tous les lots.

Vous trouverez ci-joint les éléments à compléter pour vous permettre de remettre votre offre, marché à procédure adaptée selon la réglementation actuelle en vigueur :

Vous voudrez bien me retourner, sous référence MP2023-02 LAVOIR REHAB dûment complétés et signés, les éléments demandés dans une seule enveloppe. Dans le cas où cette consultation ne retiendrait pas votre attention, je vous demanderais de bien vouloir me le faire savoir rapidement avant le 10 mai 2023.

Les modalités de transmission de votre offre sont établies selon les modalités et planification suivantes pour l'année 2023 :

Avis d'appel à concurrence	Date limite dépôt offre	Date réunion démarrage travaux	Date d'exécution	Délais d'exécution	Certificat d'achèvement
Judi 20 avril à 16 :00	Lundi 5 juin à 17 :00	Mercredi 14 juin à 10 :00	Judi 31 août 2023	Trois mois Judi 30 novembre 2023	Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023

Réf : MP2023-02 LAVOIR REHAB page 1/ 4



DEPARTEMENT DES YVELINES  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE  
CANTON DE BONNIERES SUR SEINE  
**MAIRIE D'ORVILLIERS**

1. Soit par envoi en recommandé avec avis postal à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ORVILLIERS  
Madame le maire  
Réf : MP2023-02 LAVOIR REHAB

Place Georges Pompidou  
78910 ORVILLIERS

2. Soit par remise en mains propres contre récépissé à l'adresse référencée ci-dessus
3. Soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [mairieorvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairieorvilliers@wanadoo.fr)

La lettre de consultation et le DCE sera déposé sur le site de la mairie le :  
**Judi 20 avril 2023 et accessible à tous.**

**Dépôt de l'offre par les moyens évoqués supra et au plus tard :  
lundi 5 juin 2023 à 17 heures**

Chaque candidat restera libre de choisir le mode de transmission par voie postale (ou par porteur) sur support papier ou par voie dématérialisée.

En fin de procédure, l'offre électronique du soumissionnaire sera transformée en offre papier, pour signature originale des différents éléments du dossier.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Dans le cas de candidatures groupées conformément, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.



**DOSSIER DE CONSULTATION**  
MP2023-02 LAVOIR REHAB

**Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants, qui seront adressés pour répondre à la consultation :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation, à dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise,
- Le DPGF à compléter, dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise.
- l'Acte d'engagement

**Toutefois le candidat peut faire son offre sur devis à en-tête de l'entreprise en respectant l'ordre du DPGF.**

Le CCTG de travaux est référencé, en particulier fascicules 64 et 70 relatifs aux ouvrages d'art avec écoulement des eaux souterraines

- Les plans de l'ouvrage
- Le planning prévisionnel, à dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise
- L'attestation de visite des lieux à faire signer le jour de la visite, dans la mesure où le candidat ne connaît pas l'ouvrage.

**Justificatifs de candidature :**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- une déclaration sur l'honneur datée et signée que le candidat n'est pas en redressement judiciaire,
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels valable pour la durée globale du marché,
- une attestation justifiant des cotisations à jour auprès des organismes sociaux et fiscaux,
- une liste du personnel salarié de l'entreprise.

**Un engagement pour démarrage des travaux : Jeudi 31 août 2023**

**Les délais d'exécution de l'ensemble des travaux sont fixés à trois mois, aux dates de délivrance des marchés de gré à gré, avec délivrance d'un ordre de service et signature sur devis (si tel est le cas).**



DEPARTEMENT DES YVELINES  
REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE BONNIERES SUR SEINE

**MAIRIE D'ORVILLIERS**

Les délais d'exécution portés au planning pourront imposer des interventions croisées avec plusieurs corps d'état.

**Date de réunion démarrage travaux : Le mercredi 14 juin 2023 à 10h00 en mairie**

Les travaux débuteront le jeudi 31 août 2023, à moins d'un accord commun avec le maître d'ouvrage, la collectivité dûment représentée par madame le maire permettant une **anticipation du démarrage des travaux**. Si la date retenue demeure le 31 août 2023, ils devront se terminer au plus tard dans les trois mois qui suivent, soit au plus tard jeudi 30 novembre 2023.

**- Cautions et garanties exigées**

5% de retenue de garantie qui seront restituées avec le certificat d'achèvement des travaux réalisés sans réserve.

**- PRIX FORFAITAIRE**

Cette forme de prix correspondra aux prestations dont la consistance (en contenu et en quantité) peut être définie avec précision, au moment de la conclusion du marché et qui forment un ensemble et compte tenu du délai du présent marché.

Les candidats à un marché à prix forfaitaire doivent évaluer l'étendue des obligations qu'ils devront honorer. En effet, le titulaire s'engage à effectuer une prestation pour le forfait proposé, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées. Dans ce cas, l'acheteur public ne peut pratiquer une réfaction sur le prix en cas de diminution des quantités mises en oeuvre. A l'inverse, le titulaire ne peut obtenir un supplément de prix, au motif que les quantités livrées pour la prestation sont supérieures à celles qu'il avait prévues.

**Modalités de paiement : Par mandat administratif**

- Situations à l'avancement des travaux réalisés sur visite sur place avec le maître d'ouvrage ou son représentant,
- soit à 50 % de la réalisation,
- puis le solde à la fin de la réhabilitation jusqu'à hauteur de 95 %. Le solde exigible à la levée totale et complète des réserves qui pourraient être portées.
- Comptable public de la collectivité de Mantes-la-Jolie

**VOIES DE RECOURS** La juridiction compétente pour tout recours relatif à la présente consultation est le Tribunal Administratif de Versailles

A.....le .....

**A Orvilliers, le 20 avril 2023**

**Signature et cachet de**

**Le maire**

**Marie Flis**

**L'entreprise**

Réf : MP2023-02 LAVOIR REHAB page 4 / 4